



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

- **Règlement URB-03-17 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant des changements aux usages autorisés dans les zones I-133 et I-226 et des corrections dans les notes de la grille R-301**

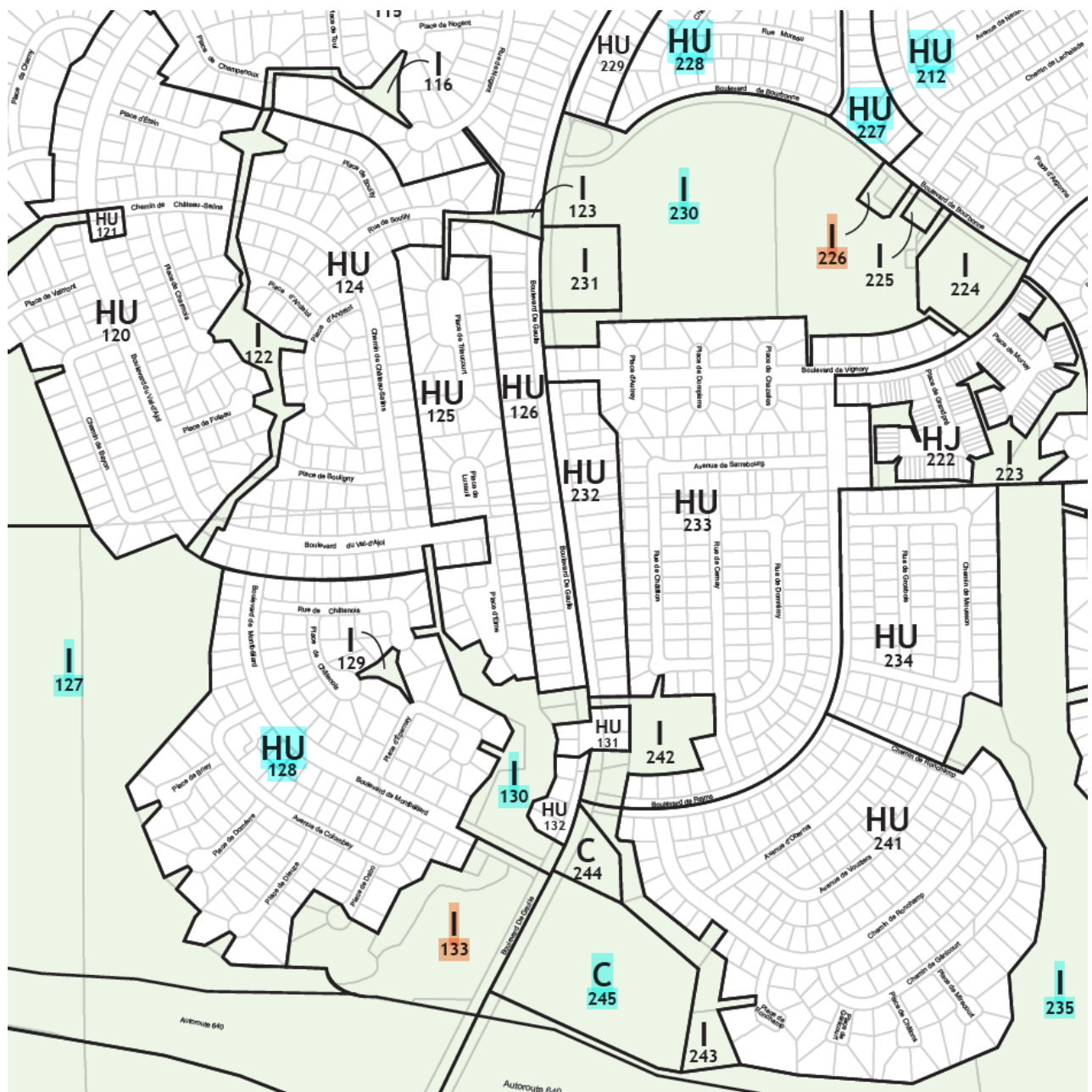
AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2025, le *Premier projet de Règlement URB-03-17* :

- **Premier projet de Règlement URB-03-17 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant des changements aux usages autorisés dans les zones I-133 et I-226 et des corrections dans les notes de la grille R-301**

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de changer les usages autorisés dans les zones I-133 et I-226 et de corriger les notes de la grille R-301.

QUE le *projet de règlement URB-03-17* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que ce dernier vise les **zones I-133 et I-226** illustrées ci-dessous :



Zones concernées :

- **Zone I-133** : zone comprenant le Centre culturel et une partie du boulevard De Gaulle;
- **Zone I-226** : zone comprenant le 14, boulevard de la Bourbonne.

Zones contiguës :

- **Zone I-127** : zone comprenant une partie de la Forêt du Grand Coteau;
- **Zone HU-128** : zone comprenant notamment le boulevard de Montbéliard, l'avenue de Colombey et la rue de Châtenois;
- **Zone I-130** : zone comprenant un espace vert non-aménagé;
- **Zone C-245** : zone comprenant le centre commercial de la Place Lorraine;
- **Zone I-235** : zone comprenant un espace vert partiellement aménagé;
- **Zone I-230** : zone comprenant le Parc Lorraine;
- **Zone HU-228** : zone comprenant notamment une partie du boulevard de la Bourbonne, une partie du chemin de Lachalade et la rue de Mureau;
- **Zone HU-227** : zone comprenant notamment une partie du boulevard de la Bourbonne;
- **Zone HU-212** : zone comprenant notamment une partie du boulevard de la Bourbonne, une partie du chemin de Lachalade et l'avenue de Neuvre.

Prenez avis que ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.lorraine.ca ou au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

QUE le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** le **12 mai 2026**, à compter de **17 h**, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 273.

Donné à Lorraine, le 22 avril 2026.



Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière